

Etape	Sources du signalement			
	1	EXTERIEURE	ENSEIGNANT	PARENTS
au directeur				
Le directeur informe l'IEN par la fiche saisine (annexe 1)				
E T A P E 2	Evaluation de la situation et décision de l'IEN	Ne concerne pas le PCS	Autre gestion	Santé Rased Pôle départemental C2A2E
		Concerne le PCS	Fiche de saisine envoyée au PCS. (mail, whats-App, tel et sms)	Appel du PCS au directeur avec fiche de saisine (annexe 1) pour prise de RDV sur temps solaire.
	Le directeur informe les familles de la prise en charge par le PCS. Le PCS se déplace sur l'école			
E T A P E 3	1 membre PCS est affecté aux entretiens avec la cible	Débriefing des 2 membres PCS avant de débiter les entretiens IP	1 membre PCS est affecté aux entretiens avec les intimidateurs présumés	Les 2 membres PCS peuvent recevoir les témoins éventuels
	Retour directeur et Retour vers l'IEN après les entretiens			
	Fin de crise : Synthèse à l'IEN par le PCS (annexe 2)			
E T A P E 4	IEN décide des suites à donner			
	Reçoit les parents Cible et/ou IP Avec ou sans PCS / Directeur	Orienté vers d'autres prises en charge	Met en veille la situation	
	L'Information redescend vers le Directeur			
Etape 5	Le directeur fait le point de la situation avec			
	Les PARENTS	L'équipe enseignante	Les ENFANT(S)	Les partenaires

Ce qui concerne le directeur	
Ce qui concerne le PCS	
Ce qui concerne l'IEN	